



# Le courrier des retraités

n°14

Mars 2016



## Empêcher le dynamitage du Code du travail

Le projet de loi de Mme El Khomri est une tentative terrible contre les droits des salariés.

### L'entreprise hors-la-loi

- ✓ Jusqu'à présent, le Code du travail était le minimum applicable, les accords de branche et d'entreprises devaient être plus favorables aux salariés. Avec le projet de loi, la « hiérarchie des normes » est inversée. L'accord prévaut sur la loi même s'il est plus défavorable.
- ✓ Pour déroger au Code du travail, il suffira de faire signer un accord dans l'entreprise (bonjour les syndicats-maison !), en prétextant que c'est le seul moyen d'éviter des licenciements ou la fermeture ! Et si des syndicats refusent ce chantage, l'employeur pourra essayer de les contourner par un référendum : « La bourse ou l'emploi ! ». C'est la porte ouverte à un dumping social sans limite.

### Le temps de travail à rallonge

- ✓ La journée de 10 heures, qui était l'exception, est généralisée pour les « périodes d'activité accrue » ou « pour des motifs liés à l'organisation de l'entreprise » (!). La durée maximale hebdomadaire passe de 46 à 48 heures. Dans certains cas, le projet autorise les journées de 12 heures et les semaines de 60.
- ✓ La majoration d'heures sup peut être abaissée de 25 % à 10 % par accord.
- ✓ La période de modulation (dont la durée maxi passe de 1 à 3 ans !) permet à l'employeur d'échapper au paiement des majorations si les heures sup sont compensées par une autre période non travaillée.
- ✓ Le paiement au « forfait » sans décompte du temps de travail réel est banalisé. Le repos quotidien de 11 heures peut être fractionné. Les jours d'astreinte (où l'on doit rester à la disposition de l'entreprise) sont considérés comme du repos si on n'a pas été appelé.
- ✓ Le fractionnement des congés peut être imposé par l'employeur (suppression du vote des délégués).

### Les salaires comme variable d'ajustement

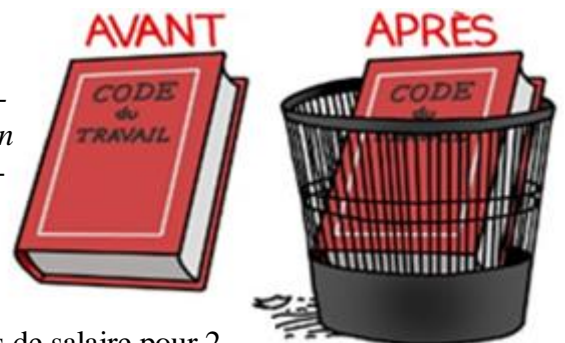
- ✓ Un accord pourra supprimer des éléments de rémunération (13<sup>ème</sup> mois, prime de rentrée, etc...) ou instaurer (par exemple) les 40 heures payées 35. Le salarié qui refusera cette perte, même si elle est contraire à son contrat de travail, sera licencié pour cause réelle et sérieuse sans avoir droit ni au reclassement ni au statut de licencié économique.

### Le CDI vidé de son sens

- ✓ Sa rupture est autorisée en cas de « réorganisation de l'entreprise », « baisse du chiffre d'affaires » ou « dégradation de la trésorerie ». Quoi de plus facile pour une multinationale que de présenter les comptes d'une filiale en déficit ?

### Les Prud'hommes muselés

- ✓ En cas de licenciement abusif, les dommages et intérêts auxquels le salarié peut prétendre sont plafonnés (3 mois de salaire pour 2 ans d'ancienneté, 15 mois pour plus de 20 ans). C'est le droit à licencier sans risque pour les patrons.



**Nous vous informerons bientôt des actions organisées nationalement. Notez déjà sur votre agenda :**

**Vendredi 25 mars à 20H30 Meeting au Foyer municipal d'Audincourt avec G. Filoche**

## 18 février : une belle Assemblée Générale



Les 87 participants de l'Assemblée générale ont débattu de 4 sujets principaux.

### 1) La vie de notre section

- ✓ **Le nombre d'adhérents augmente**, avec l'arrivée de syndiqués de Sochaux passés en congé-senior mais aussi avec le renfort de retraités qui jusqu'à présent n'étaient pas syndiqués.
- ✓ **Créer un réseau d'amis.** Pour étendre notre influence et nous renforcer encore, nous avons décidé d'élargir la liste des destinataires de nos publications à ceux qui sans être encore adhérents de la CGT, partagent nos idées ou s'intéressent à notre combat. Chacun de nous connaît, dans sa famille, parmi ses amis ou anciens collègues de travail des personnes que nous pourrions intégrer dans ce réseau d'amis. Merci de nous faire parvenir leurs coordonnées !
- ✓ **Infos SMS.** Certains ont signalé qu'ils n'avaient pas été informés à temps du décès de Jean Dannot ou de celui de Roger Ardiet. Pour améliorer l'information de ceux qui ne disposent pas d'une adresse-mail, nous avons convenu d'envoyer aussi ce type d'information par SMS sur les téléphones portables.
- ✓ **Un collectif d'animation** de 27 membres a été élu (Gérard Aviat, Yves Bes, Pierre Boisson, Clairette Bouclans, Jean Cadet, Marie-Thérèse Demouge, Georges Dizdarevic, Bruno Dol, Philippe Girardin, Jean-Marie Hermet, Bernard Jeanneret, Christiane Jouvelot, Jean-Pierre Ledoux, Richard Livin, Daniel Martin, Gérard Nede, Nelly Nicod, Christian Oberon, Didier Pagliuca, Olivier Perrey, Claude Pont, Pascal Trichet, Denise Usselman, Robert Vasseur, Christophe Verrier). Bruno Lemerle et Georges Kvartskhava ont été réélus secrétaire et trésorier.

### 2) Le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités

- ✓ Après l'initiative des 80 centimes à nos députés, nous avons décidé de poursuivre le combat, à la fois pour la revalorisation de nos pensions et contre l'accord du 30 octobre 2015 sur les retraites complémentaires, qui prévoit encore 3 ans de blocage et une forte pénalisation des futurs retraités.

### 3) L'offre de soin dans le Pays de Montbéliard

- ✓ Sur la base du 4 pages (joint à cet envoi) qui a été discuté et amélioré pendant l'AG, il est décidé de mener une campagne publique pour notre région ne devienne pas un désert médical et pour garantir l'accès au soin pour tous. Vous pouvez nous aider en distribuant le 4 pages autour de vous et en venant à la réunion publique du 10 mars.

### 4) La participation des retraités aux combats de l'ensemble du monde du travail

- ✓ L'Assemblée a souligné l'importance, pour nous d'être aux côtés des actifs pour ne pas laisser détricoter tous nos droits et pour mettre fin aux politiques d'austérité qui nous touchent tous.

## Soutien aux Goodyear, aux CastMétal, à Joël Moreau

- ✓ Le 4 février, comme dans toute la France, nous étions une centaine devant la sous-préfecture de Montbéliard pour apporter notre soutien aux salariés de Goodyear condamnés à de la prison ferme pour avoir défendus leurs emplois. Il faut nous préparer à agir le jour où ils seront convoqués à la Cour d'Appel.
- ✓ Le 22 février, c'est avec un véritable plaisir que nous avons accompagné dans la bonne humeur les salariés de CastMétal pour leur retour au travail.

En avril dernier, ils avaient été licenciés pour faute grave. Leur tort ? Avoir créé un syndicat CGT dans leur entreprise. Une grève de 5 semaines n'avait pas permis de faire annuler leur licenciement.

Le 2 février, constatant qu'ils avaient été licenciés en raison de leur appartenance syndicale la Cour d'appel de Besançon a ordonné leur réintégration et le paiement des salaires dus.

Un succès à mettre à l'actif de la détermination de ces ouvriers et de tous ceux qui les ont soutenus dans leur combat contre l'injustice.

- ✓ Le 26 février, 8 membres de notre section sont allés jusqu'à Mulhouse pour soutenir Joël Moreau, ancien délégué central de la CGT PSA, qui était assigné pour « outrage » devant le Tribunal pour avoir dit de façon imagée ce que nous pensons de M. Valls et de sa politique.



En préparation

### Mardi 8 mars : la parole aux retraitées

Parmi les retraités, les femmes sont souvent les plus mal loties (trimestres « enfants » non pris en compte pour la « carrière longue », petites pensions, suppression de la ½ part fiscale des veuves, menaces sur la réversion).

**A l'occasion de la journée internationale de lutte des femmes, notre section tiendra une Conférence de presse le lundi 7 mars à 14 H30 au syndicat.**

### Jeudi 10 mars : réunion publique pour l'accès aux soins

**A 14 H 15 salle n°3 des Hexagones Zup de la Petite Hollande - Montbéliard**

Voir le 4 pages spécial ci-joint.

### Vendredi 11 mars :

#### Comprendre, calculer et défendre sa (future) retraite

A la demande du syndicat, notre section organise une nouvelle session de formation. Les préretraités et retraités qui veulent s'inscrire peuvent le faire auprès du syndicat (Bérénice au 03 81 94 25 90).

A cette occasion, nous avons actualisé notre mémento-retraite en y intégrant notamment les conséquences de l'accord ARRCO-AGIRC du 30 octobre. Il vous sera envoyé avec le prochain « Courrier des retraités ».

### Vendredi 25 mars à 20H30 pour défendre le Code du travail

**Conférence-débat sur la loi El Khomri avec Gérard Filoche**

(militant CGT, ex-Inspecteur du travail)

**à 20H30 au Foyer Municipal d'Audincourt.**

Co-organisée par la CGT et l'Atelier

Pour comprendre, argumenter, et résister ensemble !



## Du côté de Sochaux et du groupe PSA

Le mois de février a été marqué par

### ▪ L'annonce des bénéfices 2015

PSA annonce 1,2 milliard € de bénéfice net. Un record !  
Ce résultat financier n'ouvre pas droit à une prime de participation car PSA ne déclare quasiment pas de bénéfices en France pour ne pas payer d'impôts.



### ▪ L'action des informaticiens contre leur vente à Capgemini

Face aux débrayages, la direction lâche 6 000 € de dédommagement, et ouvre la possibilité d'adhérer au DAEC pendant 1 mois. Si ces aménagements sont à mettre au crédit des actions menées, la CGT reste opposée au principe même de la vente de ces activités ... et des salariés avec !

### Les congés-seniors privés de prime d'intéressement ? Pas question !

Au cours des discussions salariales du 25 février, la direction PSA a fait part de son intention de ne pas verser la prime d'intéressement (2000 € brut en moyenne) sur les salaires perçus en congé-senior.

Pour la CGT c'est inacceptable !

- ➔ Le congé-senior a été mis en place dans le plan d'économie de la direction PSA. En acceptant un salaire réduit de 30 %, les salariés en congés-senior ont participé aux bénéfices de PSA.
- ➔ Il était convenu que les salariés en congés-senior continueraient à bénéficier « du régime conventionnel applicable dans l'entreprise ». La volonté de la direction PSA de les exclure de la prime d'intéressement est contraire à tous les textes en vigueur !

**La CGT adresse un courrier officiel à la direction PSA pour lui demander de revoir sa position. Si cela ne suffit pas, nous proposerons aux salariés concernés de saisir les Prud'hommes !**

## A noter sur votre agenda

- **Vendredi 4 mars** à 20 H 30 à la Maison du temps libre de Montenois (entrée libre)  
**Spectacle musical : Résistances ! Ceux qui disent non !** pour fêter toutes les résistances  
Conçu par Pascal Keller avec la collaboration de Ferré, Ferrat, Moustaki, Victor Hugo, Jean Jaurès...  
Organisé par la Municipalité de Montenois en coopération avec l'Atelier
- **Samedi 5 mars** de 14H à 16H30 devant l'hôpital Bouloche de Montbéliard  
Distribution de notre « 4 pages » pour une offre de soins publique dans le Pays de Montbéliard
- **Lundi 7 mars** à 14H30 au syndicat. **Conférence de presse : femmes retraitées.**
- **Mercredi 9 mars** Conférence débat « femmes en luttés » à 20H15 à l'Espace Gandhi d'Audincourt  
Organisée par l'Atelier avec (entre autres) Sylvie Vachoux de la CGT Besançon
- **Jeudi 10 mars** à 14H15 salle 3 Centre des Hexagones ZUP de la Petite Hollande (Montbéliard)  
**Réunion publique pour une offre de soins publique dans le Pays de Montbéliard**
- **Vendredi 25 mars** à 20H30 au Foyer Municipal d'Audincourt :  
**Meeting « Défendre le Code du travail » avec Gérard Filoche**
- **Jeudi 31 mars** à 14 H : **Réunion mensuelle du Collectif d'animation de la section.** Au-dessus du syndicat.  
Cette date sera changée si le 31 mars devient une journée de mobilisation (voir ci-dessous).

### Important

- ➔ **A ce jour, nous ne connaissons pas avec précision les modalités de mobilisation nationale contre le dynamitage du Code du travail. Des actions devraient avoir lieu le 9 et/ou le 31 mars. Soyez attentifs, et si nécessaire, appelez le syndicat (Bérénice au 03 81 94 25 90).**